



A l'attention de Mesdames & Messieurs Les Membres de la C.C.L.L.

Ornans, le 6 avril 2023

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison qui se tiendra le

JEUDI 13 AVRIL 2023
À 19h45
(Accueil à partir de 19h15)
Au Centre d'Animation et de Loisirs (CAL)
Rue de la corvée à Ornans

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour et le pré rapport ainsi que ses annexes.

A votre arrivée, je vous invite à signer la feuille d'émargement. Les titulaires d'une procuration sont invités à signer pour l'élu qu'ils représentent de même que les suppléants.

Veillez noter que depuis le 1^{er} août 2022 les règles dérogatoires propres au fonctionnement des assemblées délibérantes issues de la loi du 14/11/2020 ne s'appliquent plus. Ainsi :

- Le quorum est ramené à la majorité des membres en exercice présents
- Un conseiller communautaire ne peut être porteur que d'un seul pouvoir

Au plaisir de vous rencontrer et avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, *Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue*, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Claude GRENIER
Président

P.S. : Compte tenu de la législation en vigueur, les collectivités territoriales représentant une population de plus de 3 500 habitants sont tenues de compléter l'ordre du jour des séances officielles par une note explicative sur les questions présentées.